

Alain MARSAUD

Député des Français établis hors de France

Paris, le **23 FEV. 2016**

Monsieur le Garde des Sceaux,

Par quelques révélations, nous venons d'apprendre les conditions dans lesquelles est exécuté l'abattage d'animaux à l'abattoir intercommunal, certifié bio, du Vigan.

Après des informations concernant la réalisation des abattages à l'abattoir d'Ales, il apparaît qu'une dérive extrêmement dangereuse existe dans nombre d'abattoirs en France. Ces faits d'une extrême cruauté sont susceptibles de recevoir une qualification pénale.

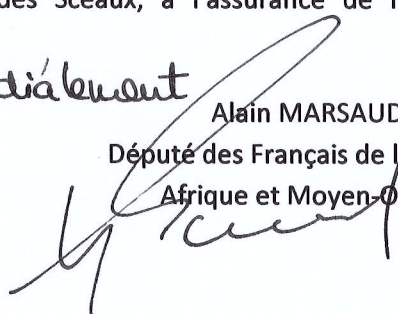
C'est la raison pour laquelle, en qualité de Vice-Président du groupe d'études sur la protection des animaux à l'Assemblée nationale, je souhaite que vous puissiez faire engager l'action publique par le Procureur compétent, afin qu'une enquête soit diligentée dans l'urgence, peut-être d'ailleurs selon la procédure du délit flagrant, puisque nous sommes, semble-t-il, en présence d'une infraction continue, et que les auteurs puissent être interpellés et sanctionnés avec la plus extrême fermeté.

La lâcheté et la cruauté des Hommes doivent recevoir un châtiment exemplaire.

Je vous remercie par avance de toute l'attention que vous voudrez bien apporter à cette requête et vous prie de croire, Monsieur le Garde des Sceaux, à l'assurance de ma haute considération.

Bien à toi cordialement

Alain MARSAUD
Député des Français de l'étranger
Afrique et Moyen-Orient



Monsieur Jean-Jacques URVOAS
Garde des Sceaux, ministre de la Justice
13, Place Vendôme
75001 PARIS